



ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS
DE CANNES & MARSEILLE

Rapport d'auto-évaluation

ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE • direction Didier Abadie
Association loi 1901 • siret 379 700 446 00022 • code APE 8542Z
Villa Baretty • 68 avenue du Petit Juas • 06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr
IMMS • Friche Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



Introduction

En septembre 2015 l'ERACM inaugurerait son nouveau bâtiment l'Institut Méditerranéen des Métiers du Spectacle sur le site de la Friche de la belle de mai à Marseille.

Cet outil partagé avec le CFA des métiers techniques du spectacle permet à la fois de développer l'activité de la troisième année fortement liée à la réalisation de spectacle et à l'insertion professionnelle mais également d'accueillir ponctuellement des unités d'enseignement de deuxième année.

Le lieu a également permis de mettre en place le cycle de formation au DE (formation continue et VAE) ainsi que de regrouper toute l'activité d'insertion professionnelle de l'École.

La même année j'avais rédigé un document « ERACM une école dans son temps, projet de développement 2015/2018 » document validé par toutes les instances de l'École ainsi que son conseil d'administration.

C'est à partir de l'observation de l'évolution des pratiques professionnelles mais également des contributions régulières de l'ensemble des professionnels intervenant dans le projet de l'école que ce document avait été conçu.

Nous avons conservé cette dynamique et cette façon de travailler pour élaborer ce rapport.

Le rapprochement avec l'université d'Aix Marseille et maintenant avec l'Université Côte d'Azur mais également avec les autres établissements de formation supérieurs (écoles d'art, de la photo, pôle supérieur danse, villa Arson) a régulièrement fait évoluer le projet de l'École.

La mise en place du DE a renforcé cette démarche en structurant la présentation du projet de l'École.

Aujourd'hui l'École a développé un réseau de partenaires méditerranéens et va jusqu'à la réalisation de spectacle en commun (bilingue sous-titré), l'habilitation ERASMUS+ et l'accès aux crédits d'aide à la mobilité vient renforcer ce réseau.

Sa forte implication dans les opérations EAC depuis plusieurs années n'a cessé de monter en puissance grâce notamment à la mise en place du Diplôme d'Etat de Professeur de Théâtre qui a aussi favorisé les relations avec les conservatoires d'art dramatique.

L'ERACM est maintenant au cœur d'un dispositif qui comporte tous les maillons du cycle de formation : écoles, collèges, lycées, conservatoires, enseignement supérieur et insertion professionnelle.

Les inscriptions au concours de l'ERACM sont passées depuis l'intégration dans les nouveaux locaux IMMS de 350 à 600 et continuent d'évoluer chaque année.

Ces locaux permettent la réalisation de spectacles dans des conditions professionnelles et favorisent l'insertion professionnelle des étudiants qui sont de plus en plus visibles par la profession.

Il est évident pour tous que le projet artistique d'une école supérieure d'art dramatique ne peut pas seulement se définir en termes d'analyse du public ciblé, d'impact sur les parcours de formation, de démarche qualité, de taux d'insertion, d'auto-évaluation, de stratégie de développement, etc.

Il est aussi évident pour nous qu'un dossier synthétique tel qu'il est demandé doit répondre à des questions précises et revêtir une forme qui ne concerne pas que l'art dramatique.

Après une première rédaction, ce premier bilan a été complété par l'ensemble de l'équipe permanente de l'École, puis soumis au comité pédagogique, à un comité de pilotage réduit et sera validé dans le prochain conseil d'administration.

Partie 1 / Le bilan

A / Présentation de l'Établissement

Créée en 1990 l'ERAC est établie sur Cannes (1^{ère} et 2^{ème} année) et sur Marseille (3^{ème} année) dans les bâtiments de l'IMMS de la friche belle de mai.

En 1996 l'École met en place un dispositif de formation sur trois années pour se conformer aux modèles des autres établissements d'enseignement supérieur à l'art dramatique.

L'ERACM est une association loi 1901 dont les statuts ont été mis en conformité en octobre 2017 (législation européenne et cour des comptes pour la sécurisation de présence d'élus) étude en cours sur la mise en place d'un SIG, Service d'intérêt Général (sécurisation des financements).

L'école est financée par le Ministère de la Culture (27%), la Région SUD (36%), le Conseil Départemental des Alpes Maritimes (9%), les villes de Cannes (10%) et Marseille (6%) et 12% de recettes propres (formation continue et VAE).

Son implantation à Cannes et Marseille lui confère une dimension territoriale importante et une synergie entre les différentes collectivités partenaires et l'État, c'est la raison de la présence d'Élus au conseil d'Administration.

L'ERACM est habilitée par l'État à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.

Le partenariat Aix Marseille Université permet également aux étudiants de l'ERACM d'obtenir la Licence des Arts et Spectacles de l'Aix Marseille Université (équivalence de diplômes) grâce à un parcours commun de 40 H par année.

L'École est également habilitée par l'État à décerner le Diplôme d'État de professeur de théâtre.

L'ensemble de ces diplômes sont accessibles en formation initiale, continue et par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Le nombre d'étudiants en formation à l'ERACM est de trois promotions de 14 étudiants (42), avec 82 stagiaires en formation pour le DE et des accueils réguliers d'étudiants étrangers.

L'effectif de l'ERACM est en moyenne de 150 personnes, répartis sur les deux villes Marseille et Cannes (hors ateliers de recherche menés avec d'autres établissements d'enseignement supérieur)

Pendant les trois années l'enseignement est gratuit pour les élèves qui réussissent le concours d'entrée (14 sur 600 candidats).

L'équipe permanente de l'ERACM compte 11 permanents répartis sur les deux villes et mobiles en fonction des opérations et l'équivalent de 3 temps pleins pour le personnel enseignant.

Insertion professionnelle.

L'ERACM est dotée d'un système d'insertion : le Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques financé par la Région et le Ministère de la Culture.

Il recense l'ensemble des étudiants issus de l'ERACM et met régulièrement à jour leur cv sur le site de l'ERACM.

La personne responsable de ce secteur est aussi chargée d'organiser des auditions et de transmettre les offres d'emploi à l'ensemble des étudiants sortis de l'École.

Ce Fonds est identique au fonctionnement du Jeune Théâtre National (JTN) et prend en charge le salaire brut des étudiants pendant une durée de trois années après leur sortie.

Le taux d'insertion professionnelle de l'ERACM est de 94% à 100% sur les trois premières années après leur sortie et de 83% sur une période de 10 ans (étude jointe au dossier)

Éducation Artistique et Culturelle.

L'École est également impliquée dans les milieux scolaires :

- Convention avec le lycée Bristol de Cannes sur l'option de spécialité théâtre (seconde, première et terminale) et l'enseignement facultatif théâtre (une classe).

- Convention avec le lycée Marseilleveyre sur l'option de spécialité théâtre (première et terminale).
- Convention avec le lycée Carnot de Cannes : classes de Khâgnes et Hypokhâgnes.

L'École assure l'enseignement artistique à la fois par des intervenants réguliers mais également avec des interventions ponctuelles des artistes pédagogues du cursus de l'École.

L'école intervient également dans les établissements scolaires dans le cadre de sa formation de formateurs (DE) en formation initiale ou continue et s'implique fortement dans les politiques d'EAC sur Cannes, Marseille, Avignon et avec le soutien du rectorat Aix Marseille

Sur Cannes : 3 écoles primaires, 5 collèges, 6 lycées sur la lecture à haute voix et la prise de parole en public.

Sur Marseille et l'académie 20 établissements scolaires sont touchés par ces interventions (convention avec le rectorat).

B / Auto-évaluation de l'Établissement

DOMAINE 1 : FORMATION ET PEDAGOGIE

A / cohérence interne

L'offre de formation est organisée en deux cursus :

- Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC) 3600 heures réparties sur trois années en unités d'enseignement affectées de crédits ECTS (180)
- Le Diplôme d'État de professeur de Théâtre (DE) 400 heures réparti en 5 unités d'enseignement et en crédits ECTS (120).

Tronc commun :

Les trois premières unités d'enseignement du diplôme d'État de Professeur de Théâtre sont communes avec le programme d'enseignement de deuxième année.

Les deux diplômes sont accessibles en formation initiale, continue et VAE.

Le tronc commun DE/DNSPC permet d'accueillir quelques professionnels qui suivent le cursus DE en formation continue et créent une ouverture sur le monde professionnel au sein du cursus de l'École.

La licence des arts et spectacle de l'Aix Marseille Université qui valide le DNSPC à hauteur de 160 crédits et permet donc d'obtenir en complément du DNSPC la licence avec un cursus conjoint de 180H sur trois années (20 crédits ECTS) intégré au cursus du DNSPC et partagé avec des étudiants de l'Université.

Composition des unités DNSPC :

Première année :

10 unités d'enseignement dont deux optionnelles (70 crédits ECTS)

Cours techniques : 25% pratiques : 75%

La deuxième année :

10 unités d'enseignement dont deux optionnelles (70 crédits ECTS)

Enseignement technique 25% pratique 75%

La troisième année :

Rassemble 8 unités d'enseignement dont 2 optionnelles (70 crédits ECTS)

Enseignements techniques 10% pratique 90%

Évaluation en contrôle continu, bilan semestriel.

Le contenu des unités d'enseignement recouvre l'ensemble des compétences du référentiel de comédien.

Chaque année comporte deux UE optionnelles, chaque étudiant peut toutefois réaliser l'ensemble des UE proposées.

Rythmes pédagogiques : toutes les disciplines techniques sont dispensées de façon intense sur le premier trimestre qui comporte une seule unité d'enseignement avec pour objectif l'appropriation de ces techniques par les étudiants et leur autonomie quant à leur pratique (dramaturgie, voix, corps).

Puis celles-ci sont enseignées de façon plus régulières (hebdomadaires ou mensuelles) de façon à dégager le plus de matinées pour que les étudiants puissent travailler en autonomie et préparer leur atelier.

Cohésion pédagogique

Que ce soit sur le DE ou le DNSPC tous les intervenants en cours de bases constituent une équipe régulière dont les disciplines sont connues de tous, le lien avec les artistes responsables des unités d'enseignement se faisant régulièrement en amont de la formation, pendant la formation et après la formation (auto-évaluation).

Le nombre d'intervenants est important, cependant il faut souligner que les artistes qui enseignent à l'ERACM le font assez régulièrement et, pour certains, suivent un Ensemble (promotion) sur trois ans et réalisent un spectacle avec eux.

Le cursus est réparti en semestres.

Chaque UE correspond à l'acquisition de blocs de compétence du métier de comédien. L'obtention du DNSPC et la validation du cursus conjoint avec l'Aix Marseille Université permet aux étudiants d'obtenir également la licence Arts du Spectacle.

Composition des Unités d'enseignement du DE :

Le cursus du Diplôme d'État de Professeur de Théâtre est réparti en 5 unités d'enseignement chaque unité d'enseignement est assorti de crédits ECTS dont la totalité représente 120 crédits.

Avantages : l'articulation des unités d'enseignement constitue un projet pédagogique dans lequel des artistes intervenants sont fortement impliqués.

Fragilité : le poste du coordinateur est essentiel pour ce type de fonctionnement, il faut également disposer d'un éventail d'artistes intervenants très important compte tenu de leur haute qualité artistique et donc de leur faible disponibilité.

B / interaction des enseignements

Le DE de Professeur de Théâtre est accessible en formation initiale, formation continue, Validation des Acquis de l'Expérience et sur examen.

Les unités d'enseignement 1,2 et 3 du DE sont intégrées dans la deuxième année du cursus du DNSPC.

Les deux diplômes permettent ainsi de dégager une synergie des enseignements en lien avec les référentiels des métiers de comédien et de professeur de théâtre.

L'ensemble des cours théoriques ou techniques répartis sur l'année (régularité) sont intégrés dans les unités d'enseignement et sont rapportés à l'objet du module.

Les enseignements théoriques ou techniques sont intégrés dans chacune des unités d'enseignement et mis en pratique dans les objectifs définis pour cette unité.

Cette particularité justifie un nombre important de réunions préparatoires à la mise en place du cursus, de relations entre les intervenants, de travail conjoint sur le contenu et l'adaptation des enseignements.

Les étudiants sont amenés à suivre leur enseignement, un cursus conjoint de 40 heures chaque année avec les étudiants de l'AMU, mènent des interventions en milieu scolaire, ont des heures d'enseignement en commun avec des artistes en formation professionnelle, travaillent avec des jeunes étudiants étrangers d'autres écoles d'art dramatique.

Avantage : développer une forte connaissance du monde professionnel, décloisonner l'enseignement de l'art dramatique, se confronter aux réalités de notre société et à la place que doit y tenir l'art dramatique.

Fragilité : organisation et préparation de très haut niveau.

C / Formation et évolution des pratiques et compétences professionnelles

Corps professoral :

Le corps professoral ne comporte aucun permanent, tous les intervenants sont des artistes pédagogues, professionnels en activité (équivalant à un enseignant temps plein par année et par cursus, hors postes techniques).

Le comité pédagogique est composé de représentants de l'ensemble des disciplines artistiques de la profession, il ajuste en permanence le programme pédagogique avec l'évolution des pratiques et des compétences qui lui sont attachées.

Avantages : le contact permanent avec des artistes ou techniciens professionnels en activité crée une osmose entre le secteur professionnel et les étudiants ou les stagiaires. Cette osmose permet au projet de l'école d'être systématiquement en phase avec l'évolution des pratiques professionnelles.

Fragilité : disposer d'un large éventail de professionnels pédagogues susceptibles d'intervenir dans le cursus sur des unités d'enseignement définies, organiser une coordination de l'ensemble du corps professoral.

D / Suivi de l'acquisition de compétences

Les compétences à acquérir sont définies dans chaque unité d'enseignement, le responsable de l'unité est chargé d'évaluer chaque étudiant et dresse avec lui un bilan de fin d'atelier.

Le coordinateur pédagogique dresse un bilan de ces acquisitions avec les étudiants concernés et établit avec eux une évaluation de l'unité d'enseignement elle-même (questionnaire individuel également fourni).

Une autoévaluation est dressée à la fin de chaque semestre avec l'ensemble des intervenants de la période.

La même démarche est employée sur le cycle du DE, renforcée par l'obligation de fournir régulièrement des comptes rendus de nos activités, bilans de fin de formation, questionnaire d'insertion, autoévaluations aux organisations professionnelles de la formation continue (démarche qualité).

Avantage : avoir une évaluation régulière de l'impact des formations dispensées et une capacité d'évolution importante.

Fragilité : mettre en place des protocoles assez lourds en temps et en organisation.

E / Pédagogie et insertion professionnelle

Un des objectifs des formations délivrées par l'École est l'autonomie de l'étudiant et du stagiaire, à la fois sur l'utilisation des techniques d'apprentissage pour construire ses propres outils d'artiste interprète, mais également sur sa dimension d'artiste-interprète-créateur et de pédagogue.

A cette fin, la dynamique de projet est clairement mise en avant que ce soit dans le cadre du DNSPC ou du DE par la réalisation de spectacles ou la mise en place d'interventions pédagogiques en milieu scolaire.

C'est une pédagogie régulièrement développée dans les parcours de formation liés au développement de la créativité.

Cette mise en situation professionnelle régulière (Stages DE ou réalisation de spectacles dans des conditions professionnelles ou stages en entreprise) est une condition fondamentale de l'insertion professionnelle.

On notera que la composition du corps professoral, l'environnement professionnalisant, la pratique au cœur de l'enseignement, la notion de construction de projets, renforcent considérablement l'intégration des futurs comédiens ou professeurs de théâtre dans le monde professionnel.

Dans le DNSPC ou le DE, les étudiants et les stagiaires sont amenés à réaliser des projets en autonomie, projets dont les objectifs sont définis en amont et leur réalisation évaluée en fin par l'équipe pédagogique et les participants.

L'importance des stages ou formations réalisées en entreprise (conservatoires et milieux scolaires pour le DE, spectacles ou lectures pour le DNSPC) est un facteur d'insertion important.

Cette notion implique bien entendu une connaissance fine du secteur professionnel, des institutions, du cadre juridique de l'exercice des professions ainsi que des différents métiers composant le secteur mais également tout ce qui concerne les réglementations sur la pratique des métiers du spectacle.

Ces différentes compétences font par ailleurs partie du référentiel métier des deux activités recouvertes par les formations DNSPC et DE.

Des unités d'enseignement spécifiques dans les deux parcours sont destinées à préparer l'insertion professionnelle des étudiants et des stagiaires.

Les spectacles réalisés en troisième année ne regroupent pas l'ensemble des étudiants de façon à se rapprocher le plus possible des conditions professionnelles de réalisation (distribution, projet artistique, exploitation).

Ils sont représentés au minimum 5 fois dans nos locaux de l'IMMS pour l'apprentissage du « refaire » et peuvent faire l'objet d'une reprise.

Une plateforme de professionnalisation est en cours de réalisation avec l'association la Réplique et permet de porter des projets de spectacle d'étudiants issus de l'ERACM jusqu'à leur diffusion en renforçant la formation des équipes à la direction de compagnies, cela permet également d'éviter la multiplication de compagnies à la fin d'un cycle de formation dans la seule optique de diffuser un projet.

Avantage : développe l'autonomie et la créativité des étudiants et stagiaires, renforce leur connaissance de la société en général et de la profession en particulier, met l'ERACM en lien permanent avec le secteur professionnel.

Fragilité : être très attentif à l'évolution de chacun des étudiants et des stagiaires et à l'individualisation des parcours.

F / L'offre d'enseignement

L'ERACM est le seul établissement d'enseignement supérieur professionnel sur le sud de la France, les plus proches sont l'ENSATT à Lyon et l'ENSAD à Montpellier.

L'école, de par son implantation sur Marseille et Cannes, a une forte implication sur le territoire qui comporte de nombreux conservatoires dont 5 CRR (Nice, Avignon, Toulon, Aix et Marseille) mais aussi 2 centres dramatiques, 115 compagnies,

Le bassin de population de la région Sud est important.

L'offre de formation de l'ERACM est complète. L'ensemble des diplômes DE et DNSPC sont accessibles en formation initiale, continue et VAE.

Le DE est également accessible sur examen.

À ce jour l'École est le seul établissement d'art dramatique à proposer un parcours de VAE pour l'obtention du DNSPC.

Accession à la formation

L'accès à la formation DNSPC se fait par concours et est limité à 14 étudiants, 7 filles et 7 garçons.

Une attention toute particulière est portée au moment du concours sur le parcours des candidats.

A égalité artistique c'est le candidat qui aura eu le parcours le plus difficile (socialement, culturellement) et donc fait preuve d'une grande motivation qui sera recruté.

Le jury veille également à l'hétérogénéité de chaque promotion d'élèves pour le DNSPC de façon à constituer un groupe de travail de personnalités qui se nourrissent de leurs différences.

L'expérience montre que cette méthode permet de constituer des équipes très diversifiées et aux origines sociales très différentes et assez représentative de notre société.

La formation est fortement individualisée au sein d'un collectif hétérogène qui constitue un outil de formation dynamique.

Le groupe que nous appelons Ensemble, doit peser le moins possible sur chaque individu, il permet l'écoute, la découverte de l'autre et donc l'enrichissement des personnalités par ces différences, c'est la raison pour laquelle le choix des étudiants est une véritable construction, faite par les membres du jury dont la plupart vont intervenir dans le parcours de ces étudiants.

Avantage : développe l'écoute et la découverte de l'autre (partenaire) évite la constitution de groupe à la fin des cursus de formation tout en préservant la notion de groupe de travail.

Fragilité : organiser la construction d'un groupe au moment du recrutement et dynamiser cette construction tout au long de la formation.

DOMAINE 2 : RECHERCHE

A / Contexte

L'ERACM est associée à l'Aix Marseille université avec un accord de coopération triennal et des conventions d'application annuelles.

L'École est également associée à l'université Côte d'Azur par convention et a intégré le groupe des écoles supérieures d'Art de la COMUE.

Avec l'AMU l'ERACM a mis en place un cursus conjoint élaboré chaque année par les responsables des deux entités et qui regroupe les étudiants de master et de licence de l'université avec les étudiants de l'ERACM.

Outre le fait que ce cursus permet aux étudiants de l'ERACM d'obtenir la licence des Arts et Spectacle délivrée par l'université, la confrontation des deux publics favorise les recherches en matière pédagogique.

B / Les réalisations

L'AMU et l'ERACM ont par ailleurs mis au point un projet de master commun inscrit au projet de l'Université : « Acteur augmenté et techniques numériques »

L'association avec l'université Côte d'Azur et le groupe des écoles d'arts favorise les projets de recherche croisés avec des établissements d'autres disciplines artistiques :

Avec l'École de Design en innovation Durable SDS sur la pédagogie de projets et les dispositifs numériques ou avec l'ESRA Nice sur les projets de recherche des étudiants en art et technique du cinéma (master class).

C / Expérimentation

L'École Nationale de la Photographie d'Arles, l'École d'Art d'Aix en Provence et l'ERACM ont mené pendant deux années un atelier de recherche sur acteurs, images et dispositifs, regroupant des étudiants des trois établissements et finalisé par une présentation publique (festival actoral, théâtre d'Arles) ce projet a fait l'objet d'un financement par le ministère de la culture.

Chaque année quatre projets de recherche sont sélectionnés par un jury de professionnels et d'enseignants parmi les propositions des étudiants de deuxième année (dossiers et maquettes) Ces quatre projets font l'objet d'une réalisation en troisième année avec le soutien technique et financier de l'établissement, le projet peut être confronté au public si l'objet de la recherche le justifie.

Un bilan est dressé par le jury avec le porteur de projet à l'issue de la réalisation.

Chaque année un atelier de recherche pédagogique est mené sur une matière spécifique destinée à enrichir le projet pédagogique de l'École et choisir de nouveaux objectifs.

Exemples :

2017 : les écritures cinématographiques dirigé par Marc Dugain

2018 : les pratiques de l'image Emmanuel Mouret.

Les activités de recherche menées par l'ERACM visent à la fois à ouvrir l'enseignement de l'École vers d'autres disciplines artistiques pour les étudiants mais également à développer des perspectives d'évolution pédagogique.

D / Conclusion : protocole unité recherche

Suite aux différentes expériences menées sur cette partie de l'activité de l'école, le protocole défini pour lancer un atelier de recherche est le suivant :

Choix du ou des partenaires

Définition de l'objet et des attendus de la recherche

Choix d'un artiste chercheur

Désignation d'un universitaire responsable du suivi du projet (enseignant chercheur)

Mise en place du projet avec les étudiants concernés.

Réalisation

Rédaction d'un bilan, éventuellement publication.

Avantage : permet de dégager des innovations pédagogiques, ou techniques d'ouvrir des champs de réflexions sur les techniques de l'acteur, confronte les acteurs et les chercheurs au nouveaux outils de la création artistique interdisciplinaire.

Fragilité : mettre en place des calendriers communs entre les différents établissements, avoir une dynamique de réalisation de projet (impossible pour un EPCC) ce qui fait que l'ERACM est systématiquement l'opérateur.

DOMAINE 3 : PILOTAGE ET GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT ET DE L'OFFRE DE FORMATION

A / structuration

L'ERACM est une association loi 1901.

Son conseil d'administration et son assemblée générale sont composés de représentants désignés par les institutions qui concourent au financement de la structure ainsi que d'un collège de membres associés, personnalités du monde du spectacle ou de l'Éducation Nationale.

Les instances de gouvernance (bureau) sont élues par le conseil d'Administration et l'Assemblée Générale parmi le collège des membres associés.

Les statuts ont fait l'objet d'une remise à niveau en 2017 afin de sécuriser la présence des élus au conseil d'administration et tenir compte des évolutions des règlements de la cours des Comptes et de la législation européenne.

Une étude sur la mise en place d'un SIG ou d'un SIEG vient d'être réalisée et préconise l'orientation vers du SIG (service d'intérêt général)

Un comité technique composé de techniciens des différentes institutions partenaires est chargé de préparer les réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Un règlement intérieur statutaire précise le fonctionnement de la structure de gouvernance.

Le directeur est choisi par le conseil d'administration et dispose de délégations partielles de signature pour assurer le pilotage général de la structure (gestion et pédagogie).

Il choisit les intervenants composant le programme pédagogique, il préside le comité pédagogique.

Il est assisté d'un coordinateur pédagogique responsable de la coordination générale du projet et du suivi pédagogique des étudiants et des stagiaires.

Le comité pédagogique est chargé de proposer au conseil d'administration et à l'assemblée générale les axes du projet pédagogique de l'École.

Le comité est composé du directeur, du coordinateur des études, de 6 à 12 membres choisis parmi les personnalités du monde artistique et pédagogique ainsi que de 3 étudiants désignés par leur ensemble tous les ans et qui participent aux réunions sur invitation spécifique, des représentants de chacun des cursus de l'école le composent (DE et DNSPC)

Avantage : extrême souplesse et rapidité d'action, même structure et organisation que beaucoup d'entreprises du secteur.

Fragilité : être vigilant sur l'évolution des législations, réévaluer systématiquement les protections dans les statuts, organiser une sécurisation des financements (SIG).

B / Démarche qualité

Avant le début de chaque année d'enseignement des réunions de l'ensemble des artistes et techniciens intervenant sur un ensemble sont réunis en conseil des professeurs ils travaillent ensemble sur l'harmonisation globale des différentes unités d'enseignement.

Les objectifs pédagogiques de chaque unité sont précisés sur la base du référentiel comédien et professeur de théâtre.

Chaque semestre tous les intervenants responsables des unités d'enseignement réalisées sont réunis et dressent un bilan global de leur intervention ainsi qu'une évaluation du niveau atteint par chaque étudiant.

A la fin de chaque unité d'enseignement l'artiste intervenant dresse un bilan individuel avec chaque étudiant.

Un bilan global est fait entre la direction de l'ERACM et les étudiants à la fin de chaque unité d'enseignement, un questionnaire bilan individuel leur est également remis pour qu'ils puissent le transmettre à la cellule de direction.

Pour le DE

L'ensemble des intervenants constituent le corps professoral.

Avant chaque cycle une réunion de concertation est organisée et des préconisations mises en place.

A la fin de chaque cycle la même réunion est mise en place et un bilan est dressé (comprenant l'examen des évaluations demandées à chaque stagiaires) et le projet évolue en fonction des objectifs atteints ou non atteints.

Le poste de coordinateur pédagogique est stratégiquement lié à la circulation des informations entre les différentes composantes de l'École, étudiants, stagiaires, équipe pédagogique, équipe administrative et technique.

Ce poste est également dédié à la mise en synergie des différents secteurs d'enseignement de l'École : les enseignements de spécialité (éducation nationale) les formations au DE, les formations au DNSPC, l'insertion professionnelle.

Des réunions d'information sont régulièrement menées entre les équipes de Cannes et Marseille, ainsi que sur chaque site.

C / Dialogue social

Un entretien annuel est réalisé entre chaque salarié et le directeur qui dresse un bilan des objectifs et des demandes.

Le profil de chacun des postes et les missions qui y sont attachés font l'objet d'une attention toute particulière et d'une définition précise dans la fiche de poste.

Chacun des salariés est informé des missions et compétences de l'ensemble des postes.

Chaque salarié peut bénéficier d'une formation lui permettant de suppléer ou de remplacer une partie de l'activité d'un des salariés de l'École dans la limite de ses compétences (ouverture vers la polyvalence).

Réunions régulières entre les équipes des deux sites, mise en réseau des systèmes informatiques.

D / Égalité diversité parité

Une charte égalité Femme/Homme a été envoyée au ministère de la culture (Cathy Agnoux chargée de mission formation professionnelle et enseignement supérieur) le 16 juin 2018 validée par le président de l'ERACM et le directeur et sera présentée au prochain conseil d'administration, son contenu est d'ores et déjà opérationnel.

Elle prend en charge les concepts d'égalité femme/homme dans les différentes instances de l'École : gouvernance, pilotage, équipes techniques, administratives et pédagogiques, composition des jurys, ...

E / Pilotage des formations

Calendrier des réunions de pilotage des formations, évaluations et auto-évaluations.

L'ensemble des formations dispensées par l'ERACM sont à dimension professionnelle, tous les intervenants des différents cycles sont des professionnels en activité, universitaires, artistes pédagogues, techniciens, ...

Un soin particulier est porté sur leur qualité de pédagogue, ils sont choisis pour leur excellence dans la discipline concernée.

L'ensemble du programme est étudié par le comité pédagogique puis présenté en comité technique et assemblée générale.

Une réunion préalable est faite trois mois avant le début de chaque cycle de formation avec l'ensemble des artistes intervenants au cursus, le directeur et le coordinateur pédagogique. Le calendrier est précisé, les objectifs des unités d'enseignement définis et harmonisés entre chaque intervenant, les protocoles d'évaluation spécifiés.

Un mois avant le début du cursus une nouvelle réunion est mise en place afin de donner des informations sur les conditions logistiques de réalisation des unités d'enseignement (outils pédagogiques, conditions techniques spécifiques, bilan individuel à réaliser avec chaque étudiant ou stagiaire à la fin de chaque UE, bilans semestriels écrits.

Le calendrier général de l'année et les objectifs pédagogiques sont présentés aux étudiants ou aux stagiaires, ainsi que les protocoles d'évaluation, des stagiaires, des étudiants ainsi que les différents modes d'évaluation des formations par les étudiants et les stagiaires (réunion après chaque unité d'enseignement, bilan individuel avec le coordinateur pédagogique, questionnaire d'évaluation remis à chacun des participants)

Avantage : permet d'avoir une évaluation régulière du processus de formation et de le faire évoluer régulièrement.

Fragilité : être attentif à l'ouverture artistique du projet pédagogique chaque stagiaire ou étudiant construisant à partir du cursus ses propres outils d'artistes créateur et donc doit pouvoir orienter sa recherche personnelle vers des univers artistiques et des techniques très différents.

DOMAINE 4 / RELATION A L'ETUDIANT ET AU STAGIAIRE

A / Recrutement DNSPC

Admission par concours, sur deux tours.

Conditions du concours définies par le comité pédagogique

600 candidats au premier tour (épreuves : deux scènes)

36 candidats aux deuxième tour (stage et épreuves écrites et scènes, monologues...)

14 étudiants retenus

Le concours est annuel.

Parité femmes/hommes : 7 filles et 7 garçons.

A la fin de chaque concours une étude est réalisée sur l'analyse des candidats.

(voir étude sur l'analyse des publics du concours)

Critères pour le recrutement des étudiants :

Constitution d'un ensemble de 14 étudiants aux profils volontairement très divers.

A égalité artistique, choix du candidat ayant eu un parcours difficile (social, culturel, économique, identitaire,) afin de favoriser l'ouverture à des profils d'élèves très différents.

C'est à partir de ces différences que les acteurs enrichissent leur parcours.

Les frais de scolarité sont réduits au minimum (CVEC).

Jury

Le jury est composé du directeur, du coordinateur des études, d'une partie des artistes qui vont composer le programme pédagogique des candidats admis ainsi que des membres du comité pédagogique (parité Femmes/Homme recherchée sur les deux tours)

A l'issue de chaque concours les résultats sont annoncés en direct aux candidats du dernier tour et les retours sont fait par les membres du jury à l'ensemble de ces candidats du deuxième tour Une réunion est faite avec l'ensemble des membres du jury afin de dresser une analyse critique du déroulement du concours.

A l'issue de chaque concours une analyse est faite sur le profil candidats inscrits, leur parcours de formation, leur origine géographique, la répartition femme/hommes, ... afin de pouvoir cibler l'offre de formation.

Les membres du jury vont constituer une partie des intervenants qui vont suivre les étudiants sélectionnés.

Avantage : le processus de recrutement a toujours favorisé une ouverture très large des ensembles à des profils d'étudiants volontairement différents et assez représentatif de la structure de la société française.

Fragilité : un soin tout particulier est porté sur le parcours de chaque étudiant tout en préservant l'égalité républicaine des concours, l'entre-soi est à éviter tout particulièrement.

B / Recrutement DE

Dans le cadre de la formation continue les règles d'accès à la formation sont définies par la loi. Le protocole complémentaire mis en place par l'École est le suivant :

Réception de la demande (VAE ou formation continue)

Commission de recevabilité et d'orientation : examen de la demande, puis préconisation de réorientation si le choix demandé ne correspond pas au profil de la personne.

Mise en place de la formation ou de la VAE.

A l'issue de la procédure qui aboutit ou pas à l'obtention du DE (ou partiellement) propositions de réorientations ou des préconisations sont formulées au stagiaire (en cas de validation partielle ou de refus)

Suivi : la formation au DE comporte une partie importante réalisée sous forme de stages tutorés dans les conservatoires, ce qui contribue à favoriser l'insertion des diplômés.

L'ensemble des diplômés sont répertoriés, suivis et un inventaire de leur insertion réalisé.

Actuellement le taux d'insertion des stagiaires fait l'objet d'une étude en cours.

Le taux d'obtention du DE entre juin 2017 et juin 2018 est de :

55% par la voie de l'examen

80% par la voie de la formation continue

92% par la voie de la formation initiale

69% par la voie de la VAE (et 16% en validation partielle et 15% refusés)

Avantage : les différents protocoles mis en place sont destinés à éviter que les personnes qui n'ont pas réussi leur parcours de formation ne restent pas sans proposition, la réorientation, le dialogue sont maximisés.

Fragilité : chronophage.

C / Suivi des étudiants

La secrétaire générale de scolarité est chargée du suivi administratif et personnel de chaque étudiant.

Le coordinateur pédagogique est chargé du suivi pédagogique de chaque étudiant.

Les responsables d'unité d'enseignement sont chargés des bilans individuels avec chaque étudiant.

L'accès aux différents systèmes de bourses est suivi par la secrétaire générale.

Documents communiqués aux étudiants :

Règlement des études, règles sur l'utilisation des bâtiments et outils pédagogiques, statuts et règlement intérieur statutaire, programme pédagogique, calendrier, liste des intervenants et leur cv, objectifs pédagogiques, procédures d'évaluation des étudiants, des formations.

Élection de deux représentants des étudiants par ensemble qui sont susceptibles d'assister aux conseils d'administration, comité pédagogique.

Réunions régulières entre l'équipe de l'ERACM et les étudiants, disponibilité et écoute du personnel et des techniciens.

Avantages : garantie d'un dialogue permanent, suivi régulier de la progression des étudiants et des stagiaires, évaluation des formations mises en place.

Fragilité : veiller à disposer d'une équipe de différentes tranches d'âge.

D / Évaluations et bilans

Contrôle continu des connaissances pour le DNSPC.

Pour le DE contrôle continu des connaissances et jury d'évaluation finale.

Bilan semestriel avec l'ensemble des professionnels intervenants.

Fiche individuelle de formation remplie par les intervenants et communiquée à chaque étudiant.

Entretiens individuels entre chaque responsable d'unité d'enseignement et les étudiants concernés.

Réunion entre le directeur, le coordinateur des études et chaque ensemble afin de dresser avec eux un bilan de chaque atelier.

Fiche d'évaluation de l'unité d'enseignement suivie remise à chaque étudiant afin d'avoir un retour écrit de leur avis.

Avantage : permet un suivi sur le long terme avec les étudiants et une évaluation de la progression et des acquisitions de compétence.

Favorise l'autoévaluation des formations.

Fragilité : protocoles lourds à mettre en place.

E / Dispositifs pédagogiques

Accès le plus libre possible aux plateaux techniques (voir règlement des études)
Bibliothèque et médiathèque à disposition (libre accès)

Fonds mis à disposition de chaque étudiant afin de pouvoir avoir accès aux spectacles.

Accès contrôlés (fiches) :

- Ordinateurs, salle vidéo projection, salle musique.
- Textes numérisés.
- Échanges vidéotransmission.
- Ordinateurs de montage son et images
- Caméra
- Matériel de prise de son.
- Costumes accessoires
- Éléments scénographie

L'utilisation de tous ces matériels nécessite un minimum de formation aux conditions d'utilisation, mais aussi aux règles de sécurités et risques liés à la profession.

Avantage : autonomie des étudiants et stagiaires.

Fragilité : suivi technique du matériel

F / Stage et mise en situation professionnelle

A partir de la deuxième année possibilité de mise en situation professionnelle (stage et convention de suivi)

Bilan et analyse à l'issue de chaque période.

Mise en situation professionnelle pour le DE en collaboration avec les conservatoires (tutorat) et sous convention avec le rectorat pour le milieu scolaire.

Avantages : permet l'autonomisation et la responsabilisation des étudiants et des stagiaires, les confronte aux protocoles techniques et sécuritaires d'utilisation des salles de spectacles, des réglementations de l'éducation nationale, renforce les liens avec les conservatoires et les établissements scolaires qui sont impliqués dans le projet de l'École.

Fragilité : lourdeurs dans l'élaboration et la mise en place des calendriers individualisés.

G / Insertion professionnelle

Le FIJAD

1 / Les objectifs

Le FIJAD comporte trois axes d'intervention :

- Fonds de soutien aux productions théâtrales, spécifique sur l'emploi.
- Renforcement du potentiel artistique des équipes de création.
- Facilitation de l'accès à la profession pour les jeunes comédiens et poursuite de leur formation.

2 / Les missions

Le FIJAD doit intervenir sur des projets artistiques :

- Encouragements aux projets de haute qualité artistique.
- Soutien aux projets spécifiques et démarches innovantes.
- Aide aux metteurs en scène émergents.

3 / Les critères

Le porteur de projet doit être un professionnel du spectacle vivant.

Le budget de production doit faire l'objet de financements d'organismes publics.

Le dossier de demande d'intervention se compose de :

- Projet artistique.
- Budget de production faisant apparaître les financements de l'ensemble des salaires.
- Contrats des comédiens, rôles attribués.
- Diffusion du projet.

- Nombre de représentations.
- Durée des répétitions.

L'instruction du dossier devra prendre en compte les paramètres suivants :

- Nombre de comédiens FIJAD engagés (ne peut excéder la moitié de la distribution).
- Durée des répétitions : sur la base de 1 mois et demi en fonction du projet.
- Nombre de représentations (15 au minimum).
- Diffusion : nombre et qualité des lieux prévus.

Lectures :

Les demandes concernant les lectures feront l'objet d'une instruction particulière tenant compte du caractère exceptionnel de ce type de manifestation, une demande spécifique sera adressée à la Région et à la DRAC en complément d'instruction.

4 / Fonctionnement

Après audition des comédiens, l'employeur qui souhaite embaucher des comédiens ERAC adresse un dossier complet comprenant :

- Projet artistique.
- Budget de production.
- Contrat des comédiens et répartition des rôles.
- Diffusion du projet.

Après examen du dossier et transmission aux partenaires, la décision concernant l'octroi du soutien est communiquée au demandeur.

5 / Le contenu

Le FIJAD prend en charge le salaire brut du comédien pendant une période maximale de 3 mois et pour un minimum de 2 mois.

Les charges patronales restent à la charge de l'employeur.

Le nombre de comédiens pris en charge ne peut excéder 50% de la distribution.

Dès accord, une convention est établie avec l'employeur et le remboursement des salaires intervient mensuellement, au fur et à mesure des périodes travaillées.

L'employeur devra faire apparaître la mention de cette aide dans les publications afférentes au projet.

6 / Les salaires

La base retenue est celle du JTN soit pour 2018/2019 : 1920 € par mois soit 95,71€ par jour.

Cette base peut être modifiée sur décision du conseil d'administration de la structure.

Le fonds est réparti sur la base de 6 mois par élève sur une durée de 24 mois. A l'issue de cette période, les fonds disponibles sont reversés sur une autre promotion sortante.

7 / Suivi et Bilan

Conformément aux objectifs de développement des structures et de professionnalisation dans les métiers de la Culture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la fin de chaque opération bénéficiant du fonds de soutien, un bilan est établi avec l'employeur afin d'évaluer l'impact de ces mesures et les modifications intervenues dans le fonctionnement et l'organisation des structures.

Un suivi des comédiens ayant bénéficié de ces aides à l'insertion est effectué afin de dresser des études statistiques précises sur leur évolution.

8/ inexécution de la convention.

En cas d'inexécution totale ou partielle de la présente convention, celle-ci sera déclarée nulle et non avenue et les sommes engagées pourront faire l'objet d'une demande de restitution à l'organisme.

Analyses et évaluations.

Tous les ans rapport sur l'utilisation du fonds FIJAD avec l'ensemble des tutelles.
Analyse des différents parcours d'insertion, modes de recrutement, type de contrats, ...

Tous les 3 ans analyse sur l'ensemble des étudiants sortis sur une période de 10 années.
Analyse de l'impact du FIJAD
Analyse de l'offre d'emploi.
Retour sur la pertinence de la formation suivie.
Questionnaire écrit et entretien.

Formation continue

Le partenariat avec l'association « La Réplique » sur les VAE du DE a permis de mettre une expérimentation de projet de recherche.
Il s'agit, à partir de leur public et des comédiens issus de l'ERACM, de monter des ateliers de recherche autour d'un metteur en scène, un auteur ou un réalisateur.

Une première expérience est menée par Tiphaine Raffier et cofinancée par la Réplique, le Théâtre National de Marseille la criée et l'ERACM.

Une deuxième est en cours de mise en place autour de Thomas Gonzales, financée par la Réplique, l'ERACM.

La notion de formation tout au long de la vie est fondamentale pour un acteur, c'est un facteur d'enrichissement professionnel et un vecteur d'insertion très puissant.

Avantage : mixité du public concerné : anciens étudiants de l'ERACM, comédiens extérieurs. Cela renforce le lien avec tous les comédiens issus de l'ERACM, ainsi que les partenariats avec des structures théâtrales de haut niveau. Cela contribue également au renforcement des contacts professionnels avec les employeurs potentiels.

Pour le responsable d'atelier c'est le moyen de poursuivre une recherche personnelle indispensable à l'épanouissement de son art.

Fragilité : il n'est pas toujours évident d'obtenir des financements des OPCA sur ce genre de démarche, surtout dans le cas de comédiens en difficulté financière.

DOMAINE 5 : INSCRIPTION TERRITORIALE

L'ERACM est le seul établissement d'enseignement supérieur professionnel sur le sud de la France, les plus proches sont l'ENSATT à Lyon et l'ENSAD à Montpellier.

L'école, de par son implantation sur Marseille et Cannes, a une forte implication sur le territoire qui comporte de nombreux conservatoires dont 5 CRR (Nice, Avignon, Toulon, Aix et Marseille). Le bassin de population de la région Sud est important avec une forte densité d'artistes et d'employeurs potentiels.

L'offre de formation de l'ERACM est complète l'ensemble des diplômes DE et DNSPC sont accessibles en formation initiale, continue et VAE.

L'école, de par son implantation sur Marseille et Cannes, a une forte implication sur le territoire qui comporte de nombreux conservatoires dont 5 CRR (Nice, Avignon, Toulon, Aix et Marseille).

A/ Structures artistiques et culturelles

Objectifs : mise en situation professionnelle des étudiants, résidence dans des structures professionnelles qui permettent d'appréhender l'ensemble des conditions d'exercice du métier de comédien ainsi que des conditions techniques, l'environnement professionnel et la connaissance des différents métiers constituant le secteur professionnel du spectacle. Représentations publiques réalisées dans des conditions professionnelles.

Partenaires réguliers :

Théâtre Montévidéo et festival Actoral (écritures contemporaines post dramatique)
Festival d'Avignon (atelier de recherche des écritures dramatiques, résidence à la Fabrica)
Théâtre national de la criée (ateliers insertion professionnelle)
Festival Parallèle Marseille (émergence et transdisciplinarité)
Les Bancs Publics (écritures contemporaines)
Théâtre municipal d'Arles (atelier de recherche transdisciplinaire)
Théâtre national de l'Odéon Paris (résidence atelier)
Théâtre de l'Aquarium (festival des écoles)
Rencontres littéraires de Mouans-Sartoux (littérature)
Orchestre régional de Cannes (transdisciplinarité)

Association la réplique : partenaire sur les formations et les Vae au Diplôme d'État de Professeur de Théâtre, membre du conseil d'administration de l'ERACM.

Élaboration d'une plateforme d'émergence et de professionnalisation, pluridisciplinaire qui cible les étudiants en insertion professionnelle, de l'ERACM, de l'AMU (administration et

communication de l'ENSATT (metteurs en scène et dramaturges) et de l'école du TNS (metteurs en scène).

Association ARTCENA : les textes des écritures contemporaines.
La mousson d'été : les textes des écritures contemporaines
Comité de lecture du théâtre national de la colline (textes)

B / Structures socio-professionnelles

Objectifs : implication dans le cursus d'enseignement sur la partie connaissance de l'environnement juridique et social de la profession.
Réalisation d'opérations de formation.

AFDAS, Pôle Emploi, Assedic (connaissance de l'environnement juridique de la profession)

Pour la prise en charge des stagiaires en formation professionnelle :

Afdas
Uniformation
Audiens
Pôle emploi
Régions

C / Partenariats institutionnels

Objectif : réalisation d'opérations communes.

Rectorat Provence alpes côte d'Azur : coordination des interventions en milieu scolaire (PEAC).
Réalisation d'opérations de formation des personnels de l'Éducation nationale.

Ville de Cannes : formation des personnels animation scolaire, coordination interventions en milieu scolaire dans le cadre du 100% EAC, accueil spectacles de troisième année.
Développement activités internationales (Algérie, Israël) : ministère coopération Algérie, Ministère de la Culture d'Algérie, Institut Français.

Développement d'un pôle écritures jeunes public.

Conseil départemental des alpes maritimes : interventions en milieu scolaire (programme aqueduc) 16 classes de collège choisies dans le cadre de la formation initiale au diplôme d'État de professeur de théâtre.

Arcade :
Opération de formation communes.

D / Articulation avec l'environnement régional de formation supérieure

Convention d'association (3ans) avec l'Aix Marseille Université, mise en place d'un cursus conjoint permettant aux étudiants de l'ERACM d'obtenir une licence des arts et spectacles.
Réalisation d'opérations en commun (atelier de recherche sur les écritures contemporaines)
Élaboration d'un master arts numériques et acteurs augmentés, intégration à la maquette de l'université.
Coréalisation spectacles master pro.

COMUE université côte d'Azur : structure associée à la COMUE, intégration au collège des écoles d'arts.

Projet : diplôme universitaire artiste intervenant en milieu éducatif.

En cours : maison de l'improvisation (atelier de recherche interdisciplinaire)

École Supérieure de Réalisation Audiovisuel (atelier annuel pratique de réalisation).

École Nationale Supérieure de la Photo d'Arles : réalisation d'un atelier de recherche sur 3 sessions avec les étudiants de master de l'ENSP, l'École d'Arts d'Aix en Provence, les étudiants de troisième année de l'ERACM.

Structures de formation initiale : l'ERACM a développé une politique de coopération avec l'ensemble des conservatoires de la région mais également avec ... conservatoire dans le cadre des stages du cursus du Diplôme d'État de Professeur de Théâtre.

Une convention particulière a été signée avec le conservatoire de Toulon et une collaboration avec celui d'Aix dont la responsable théâtre a intégré le comité pédagogique afin de mieux inscrire la formation ERACM dans un dispositif plus général de l'enseignement de l'Art Dramatique dans les conservatoires

E / Éducation artistique et culturelle

Objectif : cibler les formations ERACM dans un schéma plus général de l'enseignement de l'art dramatique en France et les formations pédagogiques à la transmission de cette discipline, confronter les étudiants de l'ERACM à la réalité de notre contexte sociétal dans le cadre sécurisé de l'éducation nationale.

Donner à nos étudiants les outils permettant de transmettre les clefs de l'accession à la culture.

L'École est fortement impliquée dans le dispositif mis en place par la ville de Cannes (100% EAC) et intervient sur 30 classes choisies en collaboration avec la ville.

Option de Spécialité Théâtre du lycée Bristol de Cannes (3 classes) responsable artistique

Option de spécialité théâtre du lycée Marseilleveyre de Marseille (3 classes) responsable artistique

Partenariat artistique :

Lycée Carnot de Cannes Khâgne et hypokhâgne

Lycée Antonin Arthaud (partenaire artistique).

Sur la saison 2016/2017, dans le cadre des cursus des diplômes délivrés par l'ERAC (DNSPC et DE de Professeur de Théâtre) l'ensemble des interventions scolaires réalisées par les élèves/co-médiens et les professeurs de théâtre stagiaires représentent :

153 CLASSES

34 en écoles primaires

54 en collèges

51 en lycées

14 en conservatoires

3.387 ELEVES

784 en écoles primaires

1.284 en collèges

1.065 en lycées

254 en conservatoires

1.593 HEURES

200 h en écoles primaires

278h en collèges

555h en lycées

560h en conservatoires

91 PARTENAIRES

24 écoles primaires

30 collèges

25 lycées

9 conservatoires

Le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

Le Festival d'Avignon

Les Rencontres Averroès

24 VILLES

19 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 en Bretagne

1 en Occitanie

2 en Île de France

1 en Pays-de-la Loire

Ville de Cannes : intégration au schéma de développement des EAC.

Mise en place de deux ateliers pratiques sur les écritures dramatiques jeune public et dans ce cadre présentation en public de deux spectacles en priorité aux classes des établissements scolaires partenaires avec un travail sur la notion d'École du Spectateur.

Festival d'Avignon : réalisation du programme EAC du festival d'Avignon sur les départements du Vaucluse et du Gard.

Maison Jean Vilar : mise en place de lectures jeune public (en collaboration avec le festival d'Avignon).

Avantages : fondamental sur le décloisonnement de l'enseignement de l'art dramatique et sur l'approfondissement des connaissances.

Fragilité : organisation de très haut niveau.

DOMAINE 6 / DYNAMIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES

A / Les partenaires artistiques et culturels

Partenaires réguliers :

Théâtre Montévidéo et festival Actoral (écritures contemporaines post dramatique)
Festival d'Avignon (atelier de recherche des écritures dramatiques, résidence à la Fabrica)
Théâtre national de la Criée (ateliers insertion professionnelle et collaboration sur la classe préparatoire (atelier régional des pratiques de l'acteur).
Festival Parallèle Marseille (émergence et transdisciplinarité)
Les bancs publics (écritures contemporaines)
Théâtre municipal d'Arles (atelier de recherche transdisciplinaire)
Théâtre national de l'Odéon Paris (résidence atelier)
Théâtre de l'Aquarium (festival des écoles)
Rencontres littéraires de Mouans-Sartoux (littérature)
Orchestre régional de Cannes (transdisciplinarité)
Comédie de Reims – CDN
La Ferme du Buisson – Noisiel

Association ARTCENA : les textes des écritures contemporaines.

La mousson d'été : les textes des écritures contemporaines

Comité de lecture du théâtre national de la colline (textes)

Théâtre national de Nice collaboration sur la classe préparatoire (atelier régional des pratiques de l'acteur).

B / organisation

Les principes :

Chacune des écoles supérieures d'art dramatique des pays de la Méditerranée a développé un projet pédagogique lié à son histoire et à sa langue.

Ces écoles sont le reflet de cultures et d'histoires différentes qui sont un moteur pour les échanges et la coopération.

Le principe fondamental de ces collaborations est surtout d'éviter les lissages et les harmonisations mais de travailler sur les différences dans le respect du projet de chaque école.

Les étudiants des écoles d'art dramatique sont artisans de leur langue ; la base de cette collaboration sera de les faire jouer dans leur langue dans un spectacle surtitre.

Le travail pourra s'ouvrir sur les thématiques de la traduction, du jeu et des différences.

L'échange artistique portera sur les mêmes thématiques que les orchestres internationaux : travailler ensemble sur un projet commun.

L'objectif est de créer des habitudes de travail, de faire connaître les différences de cultures et de langues et de mettre en réseau l'ensemble des écoles d'art dramatique.

Il s'agit de s'inscrire dans la durée et dans l'équité des échanges.

Les atouts de l'ERACM :

L'École est établie sur Cannes et Marseille et dispose de bâtiments qui lui permettent d'accueillir ce type d'opération.

Elle réalise un concours tous les ans et dispose donc de trois promotions chacune pouvant porter un projet de collaboration.

L'École a déjà réalisé des projets internationaux et dispose d'un réseau de partenaires.

Accords cadre et conventions d'application

Mise en place d'accords cadre avec les Écoles Nationales d'Art Dramatique des pays méditerranéens, accords d'une durée de trois ans et précisés chaque année par une convention annuelle d'application.

École Nissan Nativ de Tel Aviv dans le cadre des années croisées France Israël (2016/2019°

ISMAS d'Alger accord de coopération validé dans le cadre du Comité Interministériel de Haut Niveau France/Algérie (2018/2021)
École du théâtre Buondo de Palerme.

Les actions

Réaliser un spectacle bilingue avec des étudiants des deux nationalités, chacun jouant dans sa langue (sur titrage) afin de mettre en avant les différences de langues, de jeux, de cultures et d'éviter toute concurrence entre des productions.

Organiser la circulation des productions bilingues sur les pays de la Méditerranée.

Développer un système d'échanges d'étudiants et de formateurs des deux écoles.

Mettre en place des canaux sécurisés d'échanges de textes (publiés ou non).

Réaliser des master class.

Mise en réseau des sites des écoles nationales des différents pays.

Plateforme de Coopération

Constituer une plateforme de travail regroupant tous les organismes de formation susceptibles de développer des actions de formation sur les pays de la Méditerranée.

Objectif : mettre en réseau l'ensemble des partenaires des formations supérieures afin de mettre en synergie les projets de coopération internationale et ouvrir les axes de coopération à d'autres disciplines artistiques ou techniques.

Outils :

Depuis 2017 l'ERACM est habilité au titre d'ERASMUS +
Elle bénéficie des programmes de soutien à la mobilité

Accords de coopération sur trois ans :

Mise en place d'accords cadre avec les Écoles Nationales d'Art Dramatique des pays méditerranéens, accords d'une durée de trois ans et précisés chaque année par une convention annuelle d'application.

École Nissan Nativ de Tel Aviv dans le cadre des années croisées France Israël (2016/2019°) avec réalisation d'un spectacle composé d'étudiants israéliens et français jouant dans leur propre langue (surtitré) soutien institut culture.

ISMAS d'Alger accord de coopération validé dans le cadre du Comité Interministériel de Haut Niveau France/Algérie (2018/2021) spectacle à réaliser avec une distribution mixte et joué en bilingue (commande d'écriture)

École du théâtre Buondo de Palerme.

Avantages : l'ouverture vers l'étranger a toujours montré qu'elle accélérât le processus de maturité des jeunes artistes, les expériences menées par le passé, montrent que la coopération culturelle, hors tentative de lissage des cultures, crée des liens très forts entre les artistes.

Fragilité : éviter de politiser les rencontres, laisser le dialogue individuel se mettre en place.

Partie 2 /Prise en compte des préconisations formulées lors de l'évaluation précédente

1 / Encadrement pédagogique

L'école s'est dotée d'une nouvelle organisation pédagogique liée au déploiement du DE ainsi que la mise en place d'un partenariat avec l'option de spécialité du lycée Marseilleveyre.

Le poste du coordinateur pédagogique chargé du suivi pédagogique des étudiants DNSPC s'est vu déchargé de tout ce qui concerne l'organisation des formations menées avec l'Éducation nationale et sa mission est recentrée sur la coordination des enseignements DNSPC, le suivi individuel des étudiants.

Il est leur interlocuteur permanent et suit le déroulement des unités d'enseignement.

2 / Conventions Université

Le partenariat avec l'Aix Marseille Université a été renforcé, notamment par la signature officielle d'un accord sur.... avec son président et la création d'un nouveau master : Scènes numériques et Acteurs Augmentés en 2017.

Un deuxième rapprochement s'est opéré avec l'université cote d'azur et la signature d'une convention d'association le ainsi que l'intégration au collège des établissements d'enseignement supérieurs artistiques (villa Arson, pole supérieur de danse...)

3 / Coopérations écoles supérieures d'art dramatique internationales

L'ERACM a obtenu la labellisation ERASMUS + en 2017 ainsi que des programmes d'aides à la mobilité des étudiants européens.

Trois accords de coopération ont été signés :

École Nissan Nativ de Tel Aviv : spectacle bilingue surtitré joué en France et en Israël et intégré dans la saison croisée France Israël

La mise en place du premier accord a permis de définir la notion d'équivalence de diplômes et de double diplomation, ce qui est naturel dans le cadre du programme ERASMUS mais doit être formalisé avec les Écoles non européennes.

4/ Livret de l'étudiant

Il a été mis en place un dossier de l'étudiant.

Celui-ci fait l'objet d'une présentation à chaque rentrée et à chaque ensemble d'étudiants ou de stagiaires (pour le DE)

Il comporte :

Règlement des études, livret de l'étudiant et du stagiaire, calendrier général de l'année, plan de formation réparti en unités d'enseignements, volume horaire, crédits ECTS, objectifs pédagogiques de chaque unité (blocs de compétence des référentiels)

Le fonctionnement du Fonds d'Insertion.

Note de synthèse sur les orientations stratégiques

1 / Diplôme d'artiste intervenant en milieu éducatif.

L'ERACM a développé depuis quelques années un partenariat fort en matière d'enseignement artistique et culturel.

Seule école nationale supérieure professionnelle à être le partenaire artistique de deux options de spécialité Lycée Bristol à Cannes et lycée Marseilleveyre à Marseille, l'ERACM s'est fortement impliquée dans le développement des EAC grâce aux partenariats de la ville de Cannes, de la DRAC, du rectorat d'Aix Marseille et du festival d'Avignon.

L'expérience du DE a considérablement permis de renforcer les liens avec l'ensemble des partenaires.

Actuellement l'école développe des ateliers de formation de formateurs à destination des professeurs de l'éducation nationale en collaboration avec le rectorat et avec la ville de Cannes pour ce qui est de la formation des animateurs scolaires.

La demande de formation d'artiste intervenant en milieu scolaire est très importante.

Objectif : créer un diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Éducatif AIME.

Ce diplôme reprendra une partie des blocs de compétence du DE (tronc commun).

Il sera ouvert à la formation continue, à la VAE et validera une partie du DE.

2 / Structuration de la démarche qualité

Déjà fortement impliquée dans cette démarche de par les obligations liées à la formation continue du cycle DE et appliquées sur l'ensemble du dispositif de formation, l'ERACM pourra toutefois perfectionner l'analyse des questionnaires, les faire évoluer vers une synthèse plus intéressante pour dresser un véritable bilan d'impact des formations déployées.

Le comité pédagogique a été saisi de cette démarche et l'ensemble des artistes et techniciens intervenant dans le cursus sont initiés à tous les protocoles à mettre en place.

Une partie des nouvelles unités d'enseignement (arts de l'image, artiste intervenant en milieu éducatif, écritures jeunes publics) seront ouvertes à la formation continue compte tenu de la forte demande des professionnels sur ces secteurs.

En ce qui concerne le taux de ressources propres, l'ERACM est actuellement en moyenne autour de 12% ce qui est important pour un établissement visant à terme à obtenir un SIG, les unités d'enseignement prévues dans les orientations stratégiques, ouvertes à la formation continue, contribueront à augmenter les ressources propres de la structure.

3 / Suivi Insertion professionnelle

L'école dispose d'un annuaire complet des anciens étudiants qui est régulièrement tenu à jour. Les offres d'emplois sont régulièrement transmises à tous les anciens.

Les études tous les trois ans seront maintenues avec questionnaire spécifique, le principe de lancer des études sur 10 ans est très intéressant et permet d'avoir une analyse plus fine du parcours des artistes et des fluctuations de carrières en fonction de critères pertinents (âge, sexe, lieu de résidence, réseaux, formations continues....

Le projet actuellement expérimenté avec « la Réplique » sur les ateliers de recherche permettrait de renforcer le lien et le suivi avec les comédiens issus de l'ERACM en travaillant sur le concept de la formation tout au long de la vie.

L'ERACM a remporté un appel d'offre du Ministère de la Culture pour mettre en place un dispositif permettant de professionnaliser les étudiants issus de son Cursus.

Chaque année un ou deux projets présentés dans le cadre de la troisième année fait l'objet d'un achat et d'une exploitation professionnelle (Reste, La soucoupe et le perroquet portés par la Friche, Martyr, Voraces,...).

Une préfiguration de ce dispositif d'émergence a permis l'embauche de 7 jeunes acteurs de l'ensemble 24 et deux anciens apprentis du CFA des métiers du spectacle sur le spectacle « voraces ».

Ce spectacle dont la maquette a été présentée dans le cadre des Projets de recherche menés par l'ensemble 24 en 2017 fait l'objet d'une diffusion dans le théâtre des déchargeurs à Paris.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser le portage de projet en évitant la création d'une compagnie, accompagner le parcours de ces jeunes artistes avec un plan de formation à la gestion de projet et les guider jusqu'à la création ou pas d'une structure juridique. La mise en place d'une structure juridique indépendante de l'ERACM permet également l'activation du Fonds d'Insertion pour Jeunes artistes dramatique et contribuer ainsi au soutien de ces projets, la logistique étant assurée par l'ERACM (accueil en résidence, prise en charge des éléments juridiques, déclarations, fiches de salaires...).

Une première réunion de travail avec l'ARCADE a permis d'imaginer un développement de cet outil en une plateforme de mise en synergie des compétences de différents partenaires. Cette évolution permet d'envisager l'ouverture de ce dispositif à des jeunes artistes sortis d'autres écoles supérieures, une partie de la distribution devant être composée de comédiens FIJAD (voir la totalité avec dérogation au règlement à demander ou modification de ce dernier).

Chaque année la Réplique prendrait en charge le portage d'un projet de création comprenant une ou un jeune metteur en scène issus de l'enseignement supérieur public (universités, écoles ministère de la Culture ou ENSATT), de jeunes acteurs inscrits dans le dispositif FIJAD, des techniciens issus du CFA des métiers du spectacle.

Un responsable de production issu de l'IMPGT assurera la gestion du projet.

L'ARCADE accompagnera cette opération avec un plan de formation spécifique (gestion de projet) jusqu'à la création ou pas d'une structure juridique autonome (compagnie).

Le réseau traverse participera au choix du projet et soutiendra sa diffusion.

Le FIJAD permettra d'alléger les coûts plateau.

En ce qui concerne la logistique de réseau ainsi que la production des documents juridiques et comptables elle seront assumées par l'ERACM.

Cette plateforme constitue, par la mise en synergie des compétences et des ressources, un outil très original et léger qui favorise l'émergence et la professionnalisation de jeunes artistes et de jeunes techniciens autour de projets artistiques.

Elle évite la création de structures juridiques dont la durée de vie est souvent limitée à un projet et dont la gestion entraîne une lourdeur qui neutralise le potentiel artistique des jeunes professionnels.

Elle contribue au renforcement des réseaux autour de la dynamique de l'émergence et de la jeune création.

Elle permet de définir un champ spécifique de l'émergence facilement identifiable pour le public.

4 / Unité d'enseignement arts de l'image

La ville de Cannes, l'Université Côte d'Azur développent sur Cannes un département sur les écritures cinématographiques et le cinéma ;
Des studios privés seront construits près du site de l'ERACM.

Depuis trois années l'école a mis en place des expériences en matière d'enseignement du cinéma, des écritures, des techniques de l'image et du son, des techniques de casting.
Sur la base du référentiel comédien le projet est de monter une unité d'enseignement sur les arts de l'image, unité facultative et ouverte à la formation continue.

Cela permettrait de disposer d'acteurs réellement polyvalents et capables d'apporter une dimension d'artiste créateur ouvert à plusieurs disciplines artistiques.

MODULE 1 : HISTOIRE DU CINEMA ET ANALYSE FILMIQUE

Public : étudiants DNSPC, acteurs professionnels.

Contenu :

- Introduction et présentation
- Les plans
- Le son
- L'ambiance visuelle, la lumière, les décors
- Le montage
- La conclusion de la portée du film.
- Histoire du cinéma.

Durée : 20 H

MODULE 2 : PRATIQUE DE L'ANALYSE FILMIQUE.

Publics : étudiants DNSPC, acteurs professionnels.

Contenu :

- Visionnage de films, analyse critique, bilan et histoire du cinéma.
- Pendant le festival des séries et le festival du film les étudiants sont placés sous la direction d'un journaliste critique.
- Ils assistent à plusieurs projections et doivent rédiger une analyse de chacun des films ou séries.
- Ces analyses font l'objet d'une restitution orale.
- Un mémoire est rédigé en fin de module, pour dresser un bilan de l'ensemble du parcours de chaque étudiant.
- La présentation orale de la critique de chaque film vu permettra à l'intervenant d'ouvrir sur l'histoire du cinéma.

Durée : 35H

MODULE 3 : LES ECRITURES

Publics : étudiants DNSPC, acteurs professionnels.

Contenu :

- Ateliers de recherches sur les écritures :
- De l'écriture théâtrale à l'écriture cinématographique.
- Adapter une œuvre
- Écriture cinématographique
- Écriture des séries
- Écriture individuelle et collective.
- Atelier d'écriture.
- Approche organique de la dramaturgie : le scénario à l'épreuve du jeu. : rencontre entre auteurs et acteurs séminaire de travail.

Durée : 35H

MODULE 4 : LE PLATEAU

Publics : étudiants DNSPC, acteurs professionnels.

Contenu :

- Définition des plateaux image, et atelier de pratique. Prise de vue, prise de son, montage.
- Le doublage
- Atelier de recherche avec de jeunes réalisateurs (Groupe de Recherche et d'Essai Cinématographique, GREC)

Durée : 70H

MODULE 5 : L'ORGANISATION DE LA PROFESSION

Publics : étudiants DNSPC, acteurs professionnels.

Contenu :

- Les métiers : agent, casting, l'organisation de la profession.
- Les réseaux professionnels
- Atelier pratique : le casting.
- Préparation et réalisation d'un casting.
- Le jeu pour un casting
- (agent de casting et réalisateur)

Durée : 35h

Accession au module

L'unité d'enseignement devient un module optionnel du DNSPC, il est donc diplômant et ouvert à la formation initiale, à la formation continue et aux VAE.

Objectifs

Définir une compétence particulière sur les pratiques de l'image, orienter les candidats VAE parti- elle vers des modules de formation continue à mettre en place (un des 5 modules. Le module 5 peut être mis en commun avec le projet la bastide Rouge au niveau licence avant la préparation de leur master).

Développer un cycle régulier de formation initiale et continue sur le territoire.

<i>MODULES</i>	<i>DURÉES</i>	<i>ANNÉE DNSPC</i>
Module 1 - histoire du cinéma et analyse filmique	20h	2 ^{ème}
Module 2 - pratique de l'analyse filmique	35h	2 ^{ème}
Module 3 - les écritures	35h	2 ^{ème}
Module 4 - le plateau	35h 35h	3 ^{ème}
Module 5 - l'organisation de la profession	35h	3 ^{ème}
TOTAL	195h	

5/ Unité d'Enseignement sur les écritures jeune public

Objectifs pédagogiques :

Acquisition des spécificités des écritures dramaturgiques jeunes public par les étudiants de l'ERACM.

Analyse dramaturgique.

Mise en pratique et confrontation au public.

Confrontation et analyse par les publics concernés (lycées, collèges et professionnels).

Soutien à la formation de jeunes metteurs en scène.

Faire converger sur Cannes les auteurs, les professionnels, les dramaturges autour de la question des dramaturgies jeunes publics

Un comité de lecture sur les écritures jeune public est mis en place au sein de l'ERACM.

Il est composé des étudiants de deuxième année, d'un metteur en scène et d'un dramaturge.

15 textes de référence sont analysés par l'ensemble du comité qui en retient deux ou trois pour une mise en lecture publique dirigée par le metteur en scène avec les étudiants de deuxième année.

Rencontre avec les auteurs, travail sur les lectures.

Cette lecture fera l'objet d'une représentation à Cannes devant des lycéens, collégiens et public traditionnel, avec un débat après chaque représentation.

La lecture fera l'objet d'interventions et de présentations préalables auprès des élèves des établissements Cannois et d'une finalisation par la représentation.

Suite aux représentations sur Cannes, les lectures seront reprises sur Marseille avec l'éventualité d'une diffusion plus large.

L'ensemble de l'opération se déroulera en étroite collaboration avec le comité de suivi des opérations jeunes public de la ville de Cannes